

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Éliane GRANET
Mme Séverine VIAL

VOTE : En exercice : 35 **Présents :** 27 / **Représentés :** 4 **Votants :** 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l’OJ n°... M. Mme
 - Sont partis en cours de séance à compter de l’OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : URBANISME / SPANC – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63 POUR LES
DIAGNOSTICS - MODIFICATION**

URBANISME / SPANC

DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63 POUR LES

DIAGNOSTICS - MODIFICATION

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;
- VU la délibération 25 en date du 28/09/2021 ;

Madame la Présidente explique que la modification porte sur la répartition entre diagnostics et ventes et sur le montant du contrôle pour vente. Le SPANC prévoit de réaliser 400 diagnostics périodiques et 50 ventes subventionnées par la CD63 pour 2022.

Pour l'année 2022, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôles et le plan de financements figurant dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement		Contrôles	Nb de contrôles	redevances		subvention CD		
Salaire	65 000 €			prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total
		Diagnostics	400	100 €	40 000 €	20%	20 €	8 000 €
		Charge à caractère général	Contrôle pour vente	50	130 €	6 500 €	20%	26 €
Charges diverses	2 600 €	Contrôle de conception	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Bonne exécution	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Refus de contrôle	9	200 €	1 800 €	0%	- €	- €
		Total	619		58 300 €			9 300 €
TOTAL DEPENSES	67 600 €	TOTAL RECETTES					67 600 €	

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement du service prévisionnel pour 2022
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 la plus élevée possible pour le financement des contrôles diagnostics et leur actualisation pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes approuve la demande de subvention au Conseil départemental pour 2022 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.